

Arrêté du Maire

N° 2026-1085/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise IDVERDE - ZAC des Grands Sillons – 6 chemin du fer – 90600 GRANDVILLARS, en date du lundi 17 août 2026,

Vu l'arrêté municipal n°2026-1032/AG du mercredi 29 juillet 2026,

Et afin de permettre le stationnement d'un camion grue au droit de l'école des Fossés, tout en assurant la sécurité des usagers

Objet : Stationnement – Avenue du President Wilson – Travaux IDVERDE

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-1032/AG en date du mercredi 29 juillet 2026 est prorogé **jusqu'au vendredi 28 août 2026.**

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise IDVERDE - ZAC des Grands Sillons - 6 chemin du fer - 90600 GRANDVILLARS, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 21 Aout 2026

Le Maire

Affiché le : 21 août 2026
Notifié le :



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com